

**Extrait de l'annexe de l'Arrêté du 16 juin 2026  
fixant les modalités de formation initiale et de formation d'adaptation à  
l'emploi des personnels enseignants et d'éducation de l'enseignement public**

**Profils des Lauréats suivant, à mi-temps, la formation dans le cadre du DIU  
« Entrée dans le métier des professeurs et CPE stagiaires »**

<b>Personnels concernés</b>	<b>Statut</b>
<b>Concours externe et concours externe spécial de l'agrégation :</b>	
b) D'un master sans lien avec les métiers de l'enseignement et de l'éducation	Fonctionnaire stagiaire
<b>Concours externes (hors agrégation)</b>	
6 <sup>o</sup> Les lauréats des concours externes titulaires	
b) D'un autre master sans lien avec les métiers de l'enseignement et de l'éducation	Fonctionnaire stagiaire
7 <sup>o</sup> Les lauréats des concours externes bénéficiant d'une dispense de diplôme (mère ou père de trois enfants, sportifs de haut niveau, CAPET ou CAPLP avec expérience professionnelle en qualité de cadre pendant 5 ans)	Fonctionnaire stagiaire
8 <sup>o</sup> Les lauréats des concours externes des professeurs de lycée professionnel ne justifiant pas de la détention d'une licence ou d'un titre ou diplôme reconnu équivalent par le ministre chargé de l'éducation	Fonctionnaire stagiaire
10 <sup>o</sup> Les lauréats du concours externe d'accès au corps des professeurs de lycée professionnel dans les spécialités professionnelles ci-dessous justifiant de la détention d'une licence : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Coiffure</li> <li>- Esthétique-cosmétique</li> <li>- Génie chimique</li> <li>- Hôtellerie-restauration</li> <li>- Sections et options du groupe A (bâtiment, conducteurs routiers, réparation et revêtement en carrosserie etc.</li> <li>- Sections et options du groupe B (métiers de l'alimentation)</li> </ul>	Fonctionnaire stagiaire
<b>Concours internes</b>	
12 <sup>o</sup> Les lauréats des concours internes ne disposant d'aucune expérience d'enseignement	Fonctionnaire stagiaire
<b>Troisièmes concours</b>	
14 <sup>o</sup> Les lauréats d'un troisième concours	Fonctionnaire stagiaire
<b>Accès à un corps enseignant par la voie du détachement</b>	
16 <sup>o</sup> Les autres personnels déjà titulaires d'un corps de catégorie A détachés dans les corps de personnels enseignants et d'éducation de l'enseignement public	